

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4504

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **ZAC du Parc d'Activités de la Fouillouse - Travaux primaires d'amélioration du giratoire des Meurières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du PEP modificatif et de la convention souscrite avec le département du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 23 février 2004, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc d'Activités de la Fouillouse (site Ilford) à Mions-Saint Priest, d'une superficie d'environ 39 hectares, et notamment son programme des équipements publics (PEP) ainsi que la convention confiant cet aménagement à Foncier conseil, filiale du groupe Nexity.

Le programme de construction concerne environ 140 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) à développer selon les modalités du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur, zonage UI.

Conformément aux objectifs définis, les produits développés intéressent des entreprises à forte valeur ajoutée telles que sociétés de services, sièges sociaux d'entreprises, usines locatives.

Ainsi, cette opération a permis de réinvestir une friche industrielle et d'offrir un nouveau site d'accueil d'entreprises.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC concerne :

- au titre des travaux secondaires de la ZAC (aujourd'hui réalisés à 70 %) :

- . la viabilisation de la zone,
- . la requalification des voiries existantes (rues Nicéphore Niepce, des Frères Lumière, rue interne IPIF),
- . la réalisation d'une voie de bouclage,
- . la création d'un bassin de stockage et d'infiltration des eaux pluviales,
- . le traitement paysager en périphérie du projet ;

- au titre des travaux primaires :

- . la réalisation d'un carrefour giratoire entre les rues des Frères Lumière, Nicéphore Niepce et chemin de la Fouillouse, comportant une aire d'information d'ores et déjà réalisée par la Communauté urbaine,
- . l'amélioration du giratoire des Meurières, en cours d'étude, dont la maîtrise d'ouvrage relève du département du Rhône.

Lors de sa séance du 23 février 2004, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 550 000 € en dépenses et de 250 000 € en recettes, soit une charge nette pour la Communauté urbaine de 300 000 €, pour la réalisation de ces travaux primaires, selon le détail suivant :

Objet	Estimation	Financement	
		Aménageur	Communauté urbaine
giratoire au droit de la ZAC	250 000 €	250 000 €	300 000 €
amélioration du giratoire des Meurières	300 000 €		
total	550 000 €	250 000 €	300 000 €

Aujourd'hui, la dernière étude de déplacements réalisée par le cabinet Isis en 2004 pour le compte de la Communauté urbaine et l'étude de trafic complémentaire réalisée par le département du Rhône, propriétaire de l'ouvrage, conduisent à modifier le projet initial prévu pour l'amélioration du giratoire des Meurières.

Au lieu de la création d'un anneau supplémentaire sur le giratoire, il convient de prévoir le redimensionnement de toutes les branches du giratoire sur l'ensemble des emprises actuellement disponibles.

Ce nouveau projet est estimé à 605 000 € TTC avec le financement suivant :

- participation ZAC :	125 000 €
- département du Rhône :	240 000 €
- Communauté urbaine :	240 000 €
	605 000 €
total :	605 000 €

Cette répartition, comme il est d'usage, s'est faite *au prorata* du nombre de branches pour chaque gestionnaire.

Ces évolutions nécessitent de modifier le PEP de la ZAC et de souscrire une convention avec le département du Rhône. Ce dossier sera soumis au Conseil.

Cette convention confirme que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre seront assurées par le département du Rhône.

Ainsi, les travaux primaires de la ZAC sont, au total, portés à 855 000 € selon le détail suivant :

Objet	Estimation	Financement		
		Aménageur	Communauté urbaine	Conseil général du Rhône
giratoire au droit de la ZAC	250 000 €	125 000 €	125 000 €	
amélioration du giratoire des Meurières	605 000 €	125 000 €	240 000 €	240 000 €
total	855 000 €	250 000 €	365 000 €	240 000 €

Cela nécessite une autorisation de programme complémentaire de 65 000 €, portant la charge nette de la Communauté urbaine, pour cette opération, de 300 000 € à 365 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 12 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme des équipements publics (PEP) modificatif de la ZAC du Parc d'Activités de la Fouillouse à Mions-Saint Priest,

b) - la convention souscrite avec le département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Accepte le financement des travaux primaires de voirie estimés à 855 000 €.

4° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0759 - Saint Priest parc d'activités de la Fouillouse - est complétée à hauteur de 65 000 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement sur 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,